

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 9 : une administration plus innovante	A9
Schéma Directeur Numérique 2017-2021	531

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L2113-2 et suivants du code de la commande publique,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°2 à l'annexe relative à l'assistance, la maintenance et les évolutions du projet Gertrude II figurant en annexe n°1

AUTORISE

la Présidente à le signer

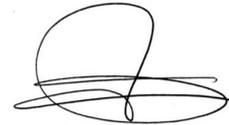
APPROUVE

les termes de l'annexe-projet relative au projet GERTRUDE III - assistance, maintenance et évolutions (GII-AME) figurant en annexe n°2

AUTORISE

la Présidente à la signer

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs